Rapport présenté par Charles-Edouard Rochat, président de la Chorale des Bioux, à l'occasion du 60e anniversaire de cette société le 24 novembre 1945, au Local de Gymnastique – ACAbbaye, SO11 -

Note préliminaire du transcripteur (avril 2009):

Ce rapport, qui semblait très prometteur lors d'un léger survol, avec de belles envolées historiques quant à un aspect plus général de l'activité locale, se perd quelque peu sur la fin dans une profusion de détails peu importants, propres uniquement à la vie de la société. Nous nous sommes vu en conséquence dans l'obligation de supprimer quelques listages par trop fastidieux.

Nous sommes au printemps 1885. Le hameau des Bioux a réparé les importants dégâts causés par l'incendie du 18 août 1872 au Bas-des-Bioux, qui prit naissance au voisinage Chez-les-Berney, détruisit 13 maisons et laissa 22 ménages sans abri. La générosité du public se manifesta à cette occasion, et d'un peu partout des dons arrivèrent en faveur des sinistrés. Les bourgeois du Chenit y contribuèrent pour une large part, et dans la liste des donateurs, nous voyons entr'autres : Le Sentier, produit d'un concert, Frs. 255.-

Il y a deux auberges au village : l'Hôtel des Trois Suisses qui maintient une tradition séculaire, et A l'Etoile, qui porte en sous-titre : « Autant boire ici qu'ailleurs », dans le bâtiment « Chez-Trompe-la-Mort », seul immeuble bâti alors Sur la Grande partie. Quelques petits ateliers s'occupent d'horlogerie, celui de A.-F. Rochat-Benoît, celui des frères Reymond Chez-la Lisette, qui fournit des blancs, celui de Marc-au-Maçon, qui livre des pignons, et la fabrique de roues des Tâches. La plupart des habitants cultive un petit domaine et travaille à domicile pour les établisseurs du Chenit, du Lieu, du Pont et de l'Abbaye. Quelques-uns fabriquent encore des couteaux ou des serpettes qui eurent leur heure de célébrité. On vient de toute la Vallée se fournir au magasin Chez la Barbille, qui est un des principaux du district. Les frères Bouveret, de Bellefontaine, exploitent la scierie de Vers-la-Scie, et ceux de ma génération se rappellent encore avoir vu passer leurs charrois de bois traînés par des paires de grands bœufs.

Deux ans ont passé depuis que le grand procès qui mit aux prises le hameau et la commune de l'Abbaye s'est terminé à l'avantage du village qui avait confié ses intérêts à Maître Marc Ruchat, qui fut plus tard Président de la Confédération. Ce procès, suite du partage des biens communaux en 1768, avait été perdu par l'arrêt du Tribunal du District du 18 septembre 1882. Cet arrêt fut cassé par le Tribunal cantonal qui admit toutes les demandes présentées par Les Bioux. On peut bien penser que les esprits sont joliment excités, et que les relations entre gens des Bioux avec leurs combourgeois du Pont et de l'Abbaye ne sont pas des plus cordiales. Nous en voyons une preuve dans une décision du Conseil administratif du hameau, en date du 2 janvier 1884, qui demande au

Conseil général de l'autoriser à faire les démarches nécessaires afin que le hameau forme sa commune. J'aurais peut-être une autre fois l'occasion de vous parler plus en détail de ce procès comme je l'ai fait lors d'une course au Conseil communal. Pour aujourd'hui, je me bornerai à constater que l'entente la plus parfaite règne encore entre nos trois villages.

C'est aussi l'époque des démarches pour le chemin de fer Pont-Vallorbes, démarches qui n'émotionnent pas autrement l'édilité du village qui décide d'attendre de voir ce que feront l'Abbaye et le Pont. C'est également en 1882 que la Société de gymnastique[1] demande l'autorisation d'installer ses engins sur le Champ de l'Eglise.

Le Conseil administratif est formé par les citoyens : Reymond Jules-Samuel, président ; Berney Alidor ; Berney Eugène ; Rochat Adolphe et Reymond Louis-Constant. Secrétaire : Charles-Auguste Rochat.

Mais il est temps que j'en vienne à mon sujet : la Société Chorale dont le premier procès-verbal date du 8 avril 1885, sous la présidence provisoire de Mr. Bernard, instituteur Vers-chez-Grosjean.

Il ne me semble pas qu'il y ait eu précédemment des velléités de fonder une société de chant au village malgré l'exemple du Sentier dont la chorale vient d'atteindre sa majorité. Il est cependant certain que l'on appréciait le chant aux Bioux, comme d'ailleurs dans toute la Vallée. On chantait beaucoup en famille, et ailleurs aussi. Il nous est revenu des échos que dans certaine auberge, située près du lac, Vers la Scie, dans un bâtiment qui a disparu et qui était désigné communément « Chez la Suzette », des joyeux concerts duraient certainement plus longtemps que ne l'auraient désiré les épouses qui attendaient au logis les chanteurs attardés au cabaret. Et avant l'établissement de cette pinte, c'était Chez Pierre-Félix, dans le bâtiment aujourd'hui propriété de Mr. André Rochat, voiturier, que l'on se rendait pour cultiver sa voix et … étancher sa soif. Nous savons aussi que le régent Michot, à Vers-chez-Grosjean, prédécesseur de Mr. Bernard, se rendait chaque dimanche matin au culte à l'Abbaye où il aimait à diriger le chant. Il est vrai qu'il profitait de l'occasion pour se procurer, chemin faisant, sur les buissons bordant le lac, les petits hannetons dont les vengerons sont friands, pour avoir de quoi amorcer ses lignes pour la pêche qu'il pratiquait en grand, très souvent en compagnie de mon grand-père Laurent Rochat chez Marc chez Isaac. Le régent Bernard était également un fervent du chant, et il avait dans sa classe les éléments qui lui permirent de s'attaquer à des œuvres de grande envergure.

C'est donc sous sa présidence que s'ouvrit cette première assemblée qui adopta les statuts et se constitua définitivement. 22 votants élisent le premier comité : président Berney Alidor, vice-président-caissier , Constant- Jules-Louis Reymond, secrétaire John Rochat. Directeur Louis Grandjean, régent au Bas-des-Bioux, sous-directeur, Bernard Charles-Jules.

---

[1] On peut se demander de quelle société de gymnastique il s'agit, puisque la Société fédérale de gymnastique des Bioux n'a pas encore été créée. Erreur de l'auteur, autre et antécédente société ?

Ce comité élisait ensuite son huissier en la personne de Oscar Rochat.

Il nous est difficile de dire exactement quels furent les participants à cette assemblée, mais relevant les noms dans l'ordre où ils ont signé les statuts, nous trouvons, outre les sus-nommés : Louis Rochat feu David – Jules Guignard fils – Emile Berney-Piguet – Henri Rochat – Jean Rochat-Piguet – David Rochat-Leleu – Louis Rochat – Eugène Rochat – Samuel Reymond – Ulysse Rochat – Arnold Reymond – Jules-Ami Rochat – Emile Henri Reymond – John Reymond – John Berney et Emile Reymond.

On peut donc considérer les citoyens sus-nommés comme les fondateurs de la société, et il nous plaît de saluer parmi nous celui qui nous fait le plaisir d'être des nôtres, notre honoraire John Reymond-Guignard, qui, pendant 45 ans, s'est dévoué pour sa société. Indépendamment de ses autres activités qui contribuent à la prospérité du village, Monsieur Reymond, ce jour d'anniversaire est aussi le vôtre. Vous comprendrez que c'est pour moi un privilège de vous dire merci pour tout ce que vous avez fait pour la Chorale, votre Chorale. Nous associons à votre nom celui de votre frère Emile-Henri Reymond, technicien au Sentier, et nous nous inclinons en souvenir de tous les autres fondateurs qui maintenant reposent.

A nous leurs héritiers de faire valoir cet héritage en cultivant et en transmettant à la génération qui monte l'amour du chant et, par le chant, l'amour de notre village e de notre beau pays.

Ce sera le vrai moyen, pour nous choristes, d'honorer leur mémoire.

Le temps m'est mesuré, il ne m'est pas possible de vous donner connaissance des premiers statuts qui sont un modèle, tant par leur rédaction consciencieuse que par la calligraphie du secrétaire John Rochat.

Nous y relèverons cependant :

Art. 1. La Société de chant des Bioux, fondée le six avril 1885, reconnaît le présent règlement.

Art. 2. La société a pour but de développer le goût du chant parmi ses membres, de créer entr'eux des relations cordiales et de les unir par l'amitié et les sentiments patriotiques.

Art. 5. Pour être reçu membre actif de la société, il faut être âgé d'au moins 16 ans, être présenté par un membre actif et réunir à la votation la majorité absolue des suffrages.

Art. 11. Le Président est l'organe officiel de la Société. Il ouvre, dirige et lève les assemblées. Il accorde la parole suivant l'ordre des demandes, maintient l'ordre, empêche les personnalités et les paroles inconvenantes. Il convoque les assemblées du comité ; il prépare avec ses collègues du comité l'ordre du jour des assemblées de la société. Il est dépositaire des archives et signe tout écrit fait au nom de la société.

Art. 14. Le Directeur est chargé de diriger les répétitions et le chœur d'ensemble. Il fait les observations relatives à l'exécution du chant. Il doit être

soutenu dans ses fonctions par la bonne volonté de tous les membres de la Société.

Art. 15. L'huissier est chargé d'acheter le pétrole, de préparer et allumer les lampes, de chauffer les fourneaux. Les salles doivent être prêtes pour huit heures précises.

Art. 20. Les assemblées ordinaires ont lieu le premier lundi d'avril et le premier lundi de novembre, etc.

Art. 29 et dernier. Une demande de dissolution de la société ne sera prise en considération que si elle est votée par les trois quarts des membres actifs. En cas de dissolution, les fonds seront donnés à la Bourse des pauvres du Hameau des Bioux.

Les répétitions ont lieu le lundi, dès huit heures à…

C'est la période où l'on est bien parti et où l'on travaille ferme et où l'on fait des projets. Les soirées, données en 1888 dans la grande salle de l'étage à l'Hôtel des Trois Suisses, occasionnent sûrement un gros effort. A côté des productions, il faut construire de toutes pièces une scène et l'agencer. Plusieurs ici se rappellent encore cette manifestation au cours de laquelle fut entr'autres chanté le Duc de Faust et Méphistophélès, puis on fait des projets pour une course et commence une cagnotte pour aller à la Fête des Vignerons à Vevey en 1889.

Aucune mention de cette course n'est relatée dans les procès-verbaux. Eut-elle lieu ? Quelqu'un dans cette salle pourrait peut-être nous enseigner.

Le 12 avril 1890, le comité est ainsi constitué : président, Arnold Reymond ; vice-président-caissier, John Reymond ; secrétaire, Laurent Rochat ; directeur, L. Grandjean ; sous-directeur, Constant Reymond. On décide l'achat des recueils de chants pour chœurs d'hommes de Hössli. Cette année encore voit l'admission de Charles Rochat, Charles Reymond, César Bélaz et Louis Rochat-Benoît. Les répétitions ont lieu le samedi. L'huissier Oscar Rochat démissionne. Il est remplacé par Charles-Henri Aubert.

Puis la société semble s'endormir. Le livre des procès-verbaux ne relate aucune opération jusqu'au 13 août 1894.

Retournons, si vous le voulez bien, quelques années en arrière et voyons ce qui s'est passé au village pendant les premières années de l'existence de la Chorale.

En janvier 1887, c'est une demande émanant de Mr. Benjamin LeCoultre au nom du Comité d'initiative de la navigation à vapeur relative à la construction et l'entretien des débarcadères pour desservir la localité. Il ne semble pas que cette initiative ait trouvé aux Bioux l'accueil escompté, puisque deux ans plus tard on avise les autorités que le Caprice ne s'y arrêtera plus si l'on ne se montre pas plus large. C'est alors qu'une délégation du Conseil administratif se rend à l'Abbaye pour chercher à s'entendre avec les autorités de ce village. En rentrant aux Bioux, dite délégation fait rapport qu'elle n'a pu atteindre que le président

de l'administration, Mr. Paul Guignard, qui a amusé les délégués sans leur donner aucune indication (la fin du procès est encore trop récente).

Le 30 septembre 1887, le village acquiert en mise publique la pièce de feu Louis Benjamin Rochat pour le prix de 20 600.-. Les titulaires de divers emplois sont : sonneur, Louis Golay, traitement annuel Frs. 35.- ; percepteur des deniers à l'église, le même, pour Frs. 6.- l'an. Transport du pasteur de l'Abbaye aux Bioux, Luc Rochat, Frs. 3.20 par voyage.

Le 18 août 1890, l'administration en corps se rend au Grand Essert avec le chaufournier Clovis Guy[2] pour prendre les dispositions et marquer le bois destiné au four à chaux pour réparation importante au chalet.

Le lendemain, c'est le cyclone. Le 25, l'administration est convoquée pour six heures trente du matin pour se rendre aux Mollards avec le charpentier David Rochat de l'Abbaye afin de le mettre en travail immédiatement pour réparer le chalet fortement malmené le soir du 19 août. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat ordonne de capitaliser la valeur des bois cyclonés, puis le 27 septembre il avise les intéressés que l'Etat indemnisera à 65% le montant des dégâts. En fin d'année, le Conseil administratif présente une note globale de Frs. 60.- pour le supplément de travail que lui a occasionné le cyclone.

En 1892, l'Etat ordonne de replanter le Bois à Ban dont le matériel forestier appartient à la commune tandis que le sol est propriété du village. Voilà de nouveau matière à procès. L'Etat intervient ; un projet de décret est préparé qui tend à exproprier le sol du Bois à Ban. L'administration tient bon, et charge son garde de surveiller la forêt en question afin que la commune n'y touche pas. Finalement l'arrangement dicté par le bon sens intervient. La Municipalité de la commune avise le Conseil administratif que son Conseil communal a ratifié son préavis autorisant la cession au village de la Pièce à Neveu acquise des frères Emile et Lucien Rochat, sauf la partie désignée sous le nom de Rachat, contre le sol du Bois à Ban, moyennant un paiement de Frs. 2000.- par le village. Voilà ainsi une affaire liquidée, chaque partie y a trouvé profit. Il ne reste plus que quelques indivisions telles que le sus dit Rachat du Neveu, le Rachat des Saules et la Rachat du Grand Essert. Cette dernière survivance du modus vivendi des temps anciens va probablement disparaître, puisque les autorités compétentes s' occupent de leur liquidation. Ce sera certainement plus commode, mais, pour question de sentiment, je suis un de ceux qui envisagent avec mélancolie cette suppression de certaines clauses de l'acte de partage de 1769 qui fut fait, faute d'entente, par les arbitres David Golay du Chenit, Jean Pierre Nicole du Lieu, et Pierre Capt, forestier de LL.EE.

En 1894, dans le même temps où le projet de construction du chemin de fer Pont-Brassus vient diviser la Vallée entre partisans du tracé de la rive gauche et de la rive droite, la Chorale renaît. Le 13 août 12 nouveaux membres sont admis. Le comité est renouvelé comme suit : président, John Reymond ; vice-président-

[2] Le chaufournier Clovis Guy fut l'un des 9 survivants de son escadron qui chargea les Prussiens à Reischoffen, sous les ordres du général Margueritte en 1870 pour tenter de dégager Sedan investi.

caissier, John Rochat ; secrétaire, Ami Rochat ; directeur, L. Grandjean et sous-directeur Samuel Margot, instituteur Ves-chez-Grosjean. Des félicitations sont adressées aux promoteurs de cette reprise de l'activité. On repart plein d'entrain. Le 3 juin on décide une course au Mont-d'Or. Mais cette décision de faire une course est funeste à la société, puisque le 3 février 1896, en mise aux aux enchères les objets restants depuis les représentations de 1888. On vend la lampe appartenant à la Chorale. On boucle les comptes puis, quelques jours plus tard, suivant la proposition d'un membre, il et décidé de placer l'avoir à la Caisse d'épargne et de suspendre les travaux indéfiniment. Le président John Reymond reçoit en dépôt les registres et règlements suivant une énumération bien complète, et il aura la garde du livret d'épargne dont le premier dépôt sera de Frs. 55.50.

Cette même année le hameau a décidé une subvention de Frs. 38 000.- en faveur du P-Br., rive droite, compris la valeur des terrains cédés gratuitement, plus une prise d'actions de Frs. 10 000.-, indépendamment d'une souscription ouverte dans le public par les soins du Conseil administratif.

Le 4 juillet 1896, cette autorité réunie en séance a entendu - il s'agit du chemin de fer - différentes communications exposant que la question ferrugineuse est arrivée à son point critique, et que les partisans du trajet par le Lieu ont fait des propositions… Vous savez le reste.

Le 8 avril suivant, on lance sur la rive droite une initiative en faveur de la construction d'un chemin de fer électrique qui passera du bon côté. Sont désignés pour faire partie de ce comité pour représenter les Bioux : MM. John Reymond, Louis-F. Berney et Louis Rochat-Benoît.

C'est à cette époque que l'entreprise Clot monte son usine électrique Vers-la-Sice, sur l'emplacement de la vieille scierie détruite par un incendie. Le village souscrit un abonnement pour 6 falots d'éclairage public. Dans le même temps, deux citoyens ont fait une demande pour que les autorités du village examinent la question d'une maison ouvrière (nous disons maintenant fabrique), destinée à favoriser la fabrication de l'horlogerie. Cette suggestion est étudiée avec tout le sérieux qu'elle mérite. Des tractations sont engagées pour savoir si on accordera une subvention à un industriel venant s'établir aux Bioux ou si l'on bâtira une fabrique. Après bien des démarches, le Conseil général, en date du 13 août 1898, décide de faire un lourd sacrifice en vue d'encourager le développement de l'industrie horlogère dans la contrée, accorde un crédit de Frs. 60 000.- au Conseil administratif pour conduire à bien une entreprise de ce genre. Le 24 août une convention est mise au point entre le village et Mr. Bernard Reber du Locle. Le hameau louera à Mr. Reber une fabrique qu'il fera bâtir pour une durée de 10 ans, à des conditions déterminées. Le budget établi alors comporte comme apport du village : bâtiment Frs. 20 000.- , gros outillage, Frs. 12 000.-, petit outillage, Frs. 15 000.-, réserve pour développement, Frs. 13 000.-. Total : Frs. 60 000.-

Sur cette somme de Frs. 60 000.-, il convient de relever que la commune de l'Abbaye a voté un subside de Frs. 35 000.- à chacun des trois villages afin d'introduire l'industrie dans la contrée.

Le 17 avril 1899 a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment de la fabrique, en présence du Conseil administratif dont font partie MM. Berney Paul, Reymond Louis-Constant, Rochat Ulysse, Rochat William et Guignard Jules. Secrétaire Rochat-Benoît Louis, et d'une assistance assez nombreuse, bien que la journée soit assez humide et froide. Mr. Paul Berney président, a frappé les trois coups traditionnels sur la première pierre qui a été, suivant l'usage, arrosée d'un certain nombre de bouteilles offertes par le hameau et par Mr. Jean Rochat-Piguet, boucher, à la grande satisfaction des assistants.

L'entrepreneur est Mr. Bianchi et l'architecte Maspoli.

Le lever du bâtiment a lieu au début de juillet. C'est l'occasion d'une petite fête au village.

Je vous ne parlerai pas des débuts de l'exploitation de la fabrique, ni les difficultés sans nombre qui durent être surmontées, puisque déjà avant l'installation de Mr. Reber, il y eut des contestations avec celui-ci. Je ne vous dirai pas les péripéties de la liquidation de la Val de Joux Watch Co, ni celles de la faillite du preneur suivant, Mr. H. Blanc, de Genève, pas plus que les détails de la vente du bâtiment et outillage à Mr. Auguste Reymond, fabricant à Tramelan, qui l'exploita pendant quelques temps et revendit le bâtiment, dépouillé de la plus grande partie de l'outillage, à la S.A. Reymond frères, en 1910 sauf erreur.

Ceci sort de mon sujet, mais vous fera comprendre pourquoi la vie de la Chorale fut quelque peu mouvementée pendant cette période où l'on vit arriver chez nous une population ouvrière venue des montagnes neuchâteloises et bernoises qui n'avait pas émigré à la Vallée sans motif. A part quelques éléments très bons, il y en avait quantité d'autres moins bons… restons polis, et les gens du village les virent s'établir ici avec des sentiments mélangés.

Le 23 avril 1901, Mr. John Reymond fit convoquer une séance pour recommencer l'activité de la Chorale. Cette assemblée réunit anciens membres : MM. John Reymond, Charles Reymond, Charles Berney, William Berney, William Rochat, Jean Campiche, Auguste-C. Berney, Charles-Henri Chaubert et Jean-François Rochat.

Demandent à faire partie de la société, MM. Bahen Jules, Dubois Georges, Etienne Paul, Berney Eugène, Capt Emile, Berney Alidor fils, Reber Francis, Dépraz Alfred, Renaud Eugène, Rochat Wilfrid et Roux Emile.

Le comité est consitué. Président Bahon Jules, vice-président Rochat Jean-François, secrétaire Reymond Charles, adjoints Dubois Georges et Etienne Paul.

Mr. Goy, horloger au Bas-des-Bioux, est directeur et S. Margot sous-directeur. Les répétitions ont lieu un mois au collège du vent et un mois au collège de bise, le mardi, à huit heures et quart, et l'on repart. Mais hélas, la liquidation de l'entreprise Reber entraîne le départ d'une bonne partie des

chanteurs, et pendant tout le temps que la fabrique périclite et reste souvent inoccupée, on n'a pas le coeur à chanter aux Bioux.

Nous assistons au véritable recommencement en 1907, année qui vit la fondation de la Société de gymnastique des Bioux. Il se peut que l'existence au village de la Société chœur-mixte « La Fraternité », y soit pour quelque chose, les choristes ne voulant pas se laisser absorber par cette société dont je n'ai pas retrouvé la trace officielle. Le promoteur de l'assemblée de réorganisation est toujours Mr. John Reymond. Il me paraît nécessaire de vous donner encore les noms des assistants à cette nouvelle assemblée qui marque le début de la période actuelle et la fin de l'inactivité de notre société.

(Suit une longue liste de noms que l'on pourra retrouver sur le texte original et sans intérêt pour l'histoire locale en général).

Directeur M. Décastel, instituteur provisoire au Bas-des-Bioux.

Il est décidé de demander de pouvoir faire les répétitions à l'église, mais cette décision n'eut pas de suite, et l'on s'en va faire les répétitions à l'Hôtel des Trois Suisses. On achète les recueils de Zofingue et l'on cherche à s'entendre avec « La Fraternité » pour louer de Mr. Spaïni le local au vent de la maison du Café vaudois, aujourd'hui garage Valmont, qui, vu les circonstances, sert actuellement de bûcher. C'est dans ce local que va se passer désormais la plupart des manifestations des sociétés du village jusqu'au moment de la construction du local. Que de beaux et gais souvenirs nous laissent les heures passées dans cette bâtisse destinée premièrement à servir de grande salle au Café vaudois, installé dans son immeuble par le boulanger, Eloi Porchet. C'est dans ce local que débuta le directeur Décastel qui y fit faire apprendre entr'autres « Le lansquenet en marche ». Mais il quitta peu après la localité, n'ayant pas été nommé définitivement. C'est son successeur à la classe du Bas-des-Bioux, Mr. Goy, qui prend la baguette. Mr Margot a démissionné, et Mr. Louis Rochat-Benoît devient sous-directeur.

Les 7 et 8 mars 1908 ont lieu les premiers concerts à l'église. Il faudrait avoir le temps, et surtout plus de moyens que je n'en ai, pour relater l'ambiance et la poésie de ces manifestations organisées dans notre chapelle par la Chorale, manifestations qui se renouvelèrent pendant plusieurs années. C'est avec émotion que nous rappelons les programmes de ces concerts, délicieux dans leur simplicité dont l'exécution mobilisait toutes les ressources musicales du village : chants de la société, soli féminins, duos vocaux ou duos de mandoline et guitare par des sœurs musiciennes, petit orchestre formé pour la circonstance, et surtout chœur-mixte, doubles quatuors et autres qui constituèrent un enrichissement musical pour le village, puisque nous aimons à les entendre à l'occasion en même temps que nos refrains patriotiques. C'est en grande partie à Mr. Margot, revenu prendre sa place, que nous devons la plupart de ces études. Nous le

remercions encore, et pour son choix, et pour la peine qu'il s'est donné pour nous les faire apprendre.

Donc ces concerts datent de 1908. Ils avaient lieu le samedi soir et le dimanche après-midi. Ils étaient suivis, le samedi par le tirage de la tombola dans un des cafés, et le dimanche soir, il y avait souper et partie officielle dans l'autre café. En 1908, le tirage eut lieu au Café vaudois et le banquet aux Trois Suisses, avec le menu suivant : bouillon, rôti de veau, pommes de terre, macaronis, salé froid, salades diverses, café, trois décilitres par personne, pour le prix de Frs. 2.- Le concierge de l'église reçut Frs. 2.- pour son travail supplémentaire. Des invitations furent adressées aux chorales du Brassus, du Sentier, de l'Orient, Les Amis, au Chœur d'hommes de l'Abbaye et à la Société de gym des Bioux.

En 1910,le 24 août, une fête champêtre est organisée de concert avec la Société de gym au vent de la maison Théophile Golaz, aux Bioux-Dessus. Mr. Goy quitte la localité et Mr. Margot a repris sa place. On fait, depuis une année environ, les répétitions à la Villa Roche. Mais, le 7 novembre, on revient à l'ancien local comme sous-locataire de la Gymnastique qui s'engage en outre à chauffer la salle avec du bois que ses membres vont récolter en forêt en y consacrant une journée.

En 1911 Alidor Berney fils remplace Clément Rochat comme secrétaire. Nous voyons figurer dans les comptes une somme de Frs. 15.-, part de la société aux frais de réception de la section de gymnastique qui vient de conquérir son premier laurier à la Fête cantonale de gymnastique à Payerne. Le 8 décembre, Mr. Samuel Guignard est nommé sous-directeur.

1912, extrait du procès-verbal de l'assemblée du 14 février : « Le jeudi 7 février écoulé avait lieu au local de la Villa Roche une assemblée des Comités des sociétés locales qui était chargée de nommer un comité pour recueillir les fonds nécessaires pour la construction d'un local dont le besoin se fait de plus en plus sentir. La Chorale sera représentée à ce comité par Mr. Jean-François Rochat et Louis Rochat, inspecteur. Pour le local, la Société versera cent francs plus le produit net de la tombola et le bénéfice du prochain concert. »

Le comité est composé : président Jean-François Rochat ; vice-président-caissier, Jules Rochat ; secrétaire Samuel Guignard ; adjoints, Clément Rochat et Oscar Rochat.

Mr. Charles Berney remplace Mr. J.-F. Rochat au comité du local. Il est décidé une manifestation en faveur du local avec la gymnastique.

En 1913, la Société fait un versement de Frs. 30.-, valeur de la souscription de 10 parts au fonds de garantie de la Fête classement organisée par le village pour la section de gymnastique, plus un don de Frs. 30.-, également pour le pavillon des prix. La finance de garantie n'ayant pas été utilisée, cette somme est versée au fonds du local. La société reçoit un don de Frs. 25.- de la part du Docteur Louis Cornu à l'Abbaye.

1914. Tout le début de l'année est consacré à l'organisation d'une course de 2 ½ jours à l'Exposition nationale à Berne. Et le nouveau caissier Hector Golay s'occupe de la cagnotte avec le zèle que chacun lui connaît. Cette course, fixée à la mi-août, n'aura pas lieu, la presque totalité des choristes ayant du endosser l'uniforme pour protéger le pays.

…

Le 15 janvier 1919, on projette une manifestation en avril et on demande au Dr. N. Sallin, au Pont, s'il estime qu'on peut recommencer les répétitions à cause de la grippe.

Les effectifs sont faibles et l'on s'arrange avec la gym pour faire une soirée ensemble. Mr. Louis-Aimé Berney devient président le 6 février 1920, et Mr. Margot démissionne après 10 années de direction dévouée. Mr. Arthur Rochat est nommé directeur et Emile Guignard sous-directeur. On prévoit de faire une soirée au garage AVJ en janvier 1921, mais la crise survient. 15 membres sur 26 fréquentent les répétitions. Il est très difficile de s'organiser et d'organiser une manifestation, et c'est avec des hauts et des bas que l'on vivote tant bien que mal jusqu'en 1923, année où Mr. Marius Reymond prend la présidence. Mr. Firmin Reymond est vice-président-caissier ; François Rochat secrétaire. Mr. Marcel Reymond est nommé directeur et Mr. Samuel Guignard sous-directeur. Les répétitions ont lieu à la Villa Rochat moyennant le paiement d'une location de Frs. 3.- par répétition, compris location du piano. Le local est en construction, et les trois sociétés, gymnastique, orchestre et chorale, ont entr'elles bien des questions à résoudre concernant surtout l'aménagement de la scène et les décors qui ont été laissés à leur initiative. Edward Lugrin a remplacé Firmin Reymond, et Eugène Berney est entré au comité.

Le 16 juin 1924, les trois sociétés décident d'apporter des productions à l'occasion de l'inauguration, soit soirée du samedi offerte à la population du village et invités, et matinée payante le dimanche. Le bénéfice servira en premier lieu à solder le compte des décors et éclairage de la scène, et le solde, réparti comme suit : 50 % au fonds du local et le reste entre les trois sociétés. Le 22 octobre a lieu la première répétition au local. L'inauguration, réussie comme le rapporta le chroniqueur du no 45 de la Feuille d'avis de la Vallée, eut lieu le 1er novembre. C'est intentionnellement que je n'ai pas parlé des préliminaires à la construction de ce local où nous sommes, car ce fut aussi une question « ferrugineuse » don beaucoup ici gardent le souvenir, et les miens sont plutôt cuisants. Il est d'ailleurs trop tôt pour rouvrir ce chapitre de l'histoire des Bioux. Ceux qui furent les promoteurs de la construction telle qu'elle est réalisée attendent avec sérénité le jugement des générations qui montent.

Le 18 novembre de la même année, les sociétés chorale et orchestre décident l'achat en commun d'un piano Sabel pour le prix de Frs. 1580.-

Ayant maintenant en mains tout ce qu'il faut pour bien faire, les sociétés n'ont plus qu'à aller de l'avant. Les sacrifices que les autorités et la collectivité ont faits pour elles se justifiant dans la mesure où elles rempliront leur mission.

Vous pouvez constater que la chorale met tout en oeuvre pour s'acquitter de sa dette envers la société.

Je n'ai pas voulu allonger trop ce rapport déjà chargé, et n'ai pas relaté tous les faits et gestes mentionnés aux procès-verbaux, courses diverses, dont celle à Barberine mériterait tout un chapitre, participation aux fêtes de Noël, de Pâques et autres, car je ne veux pas abuser de votre patience. Je ne relaterai pas non plus ce qui s'est passé depuis l'inauguration du local à aujourd'hui, ces faits étant sûrement encore présents à votre mémoire. Je dois toutefois mentionner par ordre chronologique le nom de ceux qui furent aux leviers de commande à partir de l'inauguration de ce bâtiment jusqu'à ce jour.

(Suit une longue liste de personnalités diverses).

Et voici ma conclusion, Mesdames et Messieurs.

De même qu'un général ne saurait gagner une bataille s'il n'y avait avec lui ses soldats, un comité, si brillant soit-il, ferait piètre figure s'il n'avait avec lui la société. En disant ce mot, je pense à chacun des choristes qui, tout simplement, vient avec fidélité et ponctualité aux répétitions, se soumettent volontiers à la discipline du directeur et s'appliquant de son mieux à chanter le Créateur, la nature, le travail, la vertu, la Patrie. Vous en avez du plaisir et vous faites plaisir tout en élevant vos pensées vers le bien, vers le grand, vers l'Eternel.

…

Je termine en faisant cette constatation. Au cours de sa carrière déjà longue, notre société a ce privilège d'avoir toujours dans ses rangs et au village son directeur.

Même quand le directeur a été empêché, notre sous-directeur Ami Rochat l'a remplacé presque au pied levé.

Il me reste un très agréable devoir à remplir, dire à notre directeur Marcel Reymond la reconnaissance et l'estime de la Chorale pour tout ce qu'il a fait, ce qu'il fait, et espérons-le, tout ce qu'il fera encore pour elle. Mon cher ami, au nom de cette société que tu diriges avec tant de compétence et de dévouement, et qui te doit sans aucun doute de pouvoir se présenter plus nombreuse que jamais devant ce public qui ne nous a jamais marchandé sa sympathie et son appui moral et financier, j'ai le plaisir de te remettre, en souvenir de cette journée et en signe de reconnaissance, ce petit chef-d'œuvre de l'industrie suisse, en formant le vœu qu'il t'accompagne souvent dans tes promenades à travers ce pays auquel tu a tant donné.

Compléments quant à la Chorale des Bioux

Les Bioux, juin 1958

C'est sous la présidence de feu John Reymond que M. Marcel Reymond est entré à la Chorale en date du 17 mai 1909. Sont entrés en même temps MM. Rochat Henri, Berney Eugène, Berney Adolphe et Rochat Clément.

Le 19 janvier 1923, Mr. Reymond est appelé à prendre la direction, place qu'il occupe jusqu'au 4 juin 1931, date à laquelle il quitte la localité. A l'assemblée générale du 1er octobre, il est nommé membre honoraire de la société.

Le 13 décembre 1939, M. Reymond, de retour au village, est à nouveau appelé aux fonctions de directeur, en remplacement de Mr. Jean Guignard. Sous son impulsion énergique, une ère de prospérité et féconde activité se lève pour la société.

Les effectifs augmentent et permettent l'étude du « Pays du lac » en choeur-mixte, œuvre qui obtint un succès dont chacun se souvient, et du « Petit Pays » en chorale, qui fit la renommée de la Chorale lors du concert de mai à l'Oient en 1945.

Après cette période de succès, plusieurs membres démissionnent de la société, et il semble que certains ne trouvent plus de plaisir à chanter et se désintéresse de la vie de société.

Toutefois, grâce à la ténacité de M. Reymond, nous avons pu, jusqu'à ce jour, avoir une activité normale et exercer l'art du chant. Qu'en sera-t-il demain ? Nul ne peut le dire. Les jeunes semblent attirés par d'autres occupations et l'on constate d'une façon générale une baisse de l'esprit de société.

Qu'importe, dirons-nous, nous ne pouvons lutter contre l'évolution et le courant des temps modernes. Mais inspirons nous de l'exemple que nous a donné le directeur de la chorale.

D'une ponctualité remarquable, M. Reymond a, avec enthousiasme, persévérance, sensibilité, cultivé la musique, recherché la beauté. Les épreuves et les difficultés ne l'ont pas épargné. Il a su chaque fois chasser l'adversité et par amour du chant, il a beaucoup donné. M. Reymond a manifesté le désir d'être relevé de ses fonctions, désireux de voir confié à un plus jeune la direction de la Chorale. Nous savons qu'il lui en coûte aujourd'hui de prendre telle décision. Nous ne pouvons que le remercier pour tout ce qu'il a fait, car notre merci serait bien imparfait.

Nous souhaitons à Monsieur Reymond une heureuse retraite, et de belles années dans la paix de ce hameau des Bioux pour lequel il a tant fait.

Charles-Edouard Rochat Valmont, 15 décembre 1963
Les Bioux

Société Chorale, les Bioux,
Monsieur le Président, Messieurs,
Chers amis,

Retenu par la séance de fin d'année de la Municipalité, je ne pourrai assister à l'assemblée de notre Chorale du 18 décembre. Je vous prie de bien vouloir excuser mon ab0sence.

Le seul objet à l'ordre du jour me navre.

Je sais que les membres du comité ont du se rendre à cette extrémité la mort dans l'âme, mais avec le sens des réalités et des possibilités.

C'est une bien belle page de l'histoire des Bioux qui se tourne, sur laquelle sont inscrits bien des noms qui me sont chers. Les uns sont déjà gravés sur la pierre de notre cimetière, les autres sont ceux d'amis qu'il fait bon rencontrer mais qui deviennent plus lointains depuis que nous ne nous réunissons plus chaque semaine pur chanter le Créateur, la nature, l'amour, la Patrie.

Oserais-je espérer que la TSF, la TV, les transistors et tout ce que l'on va encore inventer, ne tueront pas un des plus beaux moyens qui ont été donnés à l'homme pour exprimer ses sentiments, le chant, qui sait être triste, tendre, mélodieux, qui élève et qui représente une grande force lorsqu'il groupe une collectivité.

Pour l'avenir et le destin de notre village, je veux croire, malgré tout, que la CHORALE DES BIOUX, n'est pas morte.

Amitiés à tous.

Charles-Edouard Rochat

LM. Rochat[3]
Les Bioux Les Bioux, le 17.12.63

A la société Chorale les Bioux,

Monsieur le président et Messieurs,

Etant absent de la localité ce soir, je vous prie de m'excuser pour votre assemblée.

[3] Louis-Marius Rochat, fils de Charles-Edouard Rochat, directeur de la Valjoux, colonel et futur président du Comité pour l'organisation du 500e des Rochat à l'Abbaye dont le transcripteur fit partie.

Je dois vous informer que j’ai été quelque peu surpris de l’ordre du jour que vous nous proposez, et encore plus de la date fixée pour une telle séance, ceci d’autant plus que rien ne pressait pour régler l’activité future de notre société. Chacun sait en effet que la plupart des citoyens s’occupant des choses publiques sont très pris en fin d’année et c’est justement là que vous décidez de faire une assemblée, alors que l’ordre du jour porte sur une question très importante pour l’avenir des sociétés du village, et qu’il serait indiqué que le plus grand nombre y participe.

Je tiens également à vous faire part de mon opinion sur l’objet cité à l’ordre du jour.

Sachant les difficultés devant lesquelles vous vous trouvez, je prétends que la solution que vous proposez n’est malgré tout pas la bonne formule. Mettons notre société en veilleuse et chargeons le comité de gérer les fonds. Chaque année, une assemblée générale pourrait être convoquée à fin octobre et l’on examinerait les possibilités d’une reprise. Il y a beaucoup de cas semblables au nôtre, mais ce n’est pas une raison suffisante pour abandonner la partie. Dans 5 ans, peut-être avant, une nouvelle époque nous permettra, si les circonstances sont favorables, de reprendre une activité.

En résumé, je suis contre la dissolution de la société qui doit rester momentanément dans l’ombre, mais pour en sortir dès que possible.

Espérant qu’il en sera ainsi, agréez, Monsieur le Président et Messieurs, mes salutations les meilleures.

LM. Rochat